

DÉSOGERME SANISERRE - Gamme végétale

DÉSINFECTANT INTÉGRAL TRÈS ÉCONOMIQUE



- **Bactéricide, fongicide, virucide.**
- **Désinfection des locaux et matériels de culture, serres et abris.**
- **Très économique : utilisation à 1%.**
- **Homologation du Ministère de l'Agriculture (P.O.V.).**
- **Actif en eau dure et ininflammable.**
- **Conforme à la directive biocide 98/8 CE.**
- **N° enregistrement Ministère de l'environnement MEEDAT 11230.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore.
- Odeur caractéristique.
- Densité à 20°C : $1,04 \pm 0,02$.
- pH de la solution concentrée : $3,0 \pm 0,5$.
- Soluble en toutes proportions dans l'eau et les solvants polaires.
- Composition : Chlorure de didecyl diméthyl ammonium 35 g/L ; Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 10 g/L ; formaldéhyde 120 g/L ; glutaraldéhyde 30 g/L.
- Compatible avec les composés organiques cationiques et non ioniques.
- Incompatible avec les composés anioniques, les acides et bases forts.
- Désinfectant à large spectre anti-bactéries, moisissures, levures et virus. Garantit l'hygiène dans le secteur de la production végétale (POV non transformés ou transformés, destinés ou non à la consommation, déchets d'origine végétale).
- DL 50 = 1800 mg/Kg (chez le rat par voie orale).
- Irritation primaire cutanée à 5% : non irritant.
- **DÉSOGERME SANISERRE** est un biocide utilisé pour l'usage PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires). Directive biocide CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- **Homologation n° 9800437** par le Ministère de l'Agriculture.
- Corrosif, provoque des brûlures.
- Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
- Le port de gants, lunettes et masque de protection est obligatoire.
- Respecter les doses d'emploi.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

MODE D'UTILISATION :

- Elimination des résidus, nettoyage préliminaire (avec **AXIS N, HYGIENET** ou **DNM**), rinçage à l'eau.
- Traitement des locaux, matériels, structures, hors cultures, avec desogerme saniserre dilué dans l'eau. (respecter les temps de contact).
- Bactéricidie : 0,125%, temps de contact : 5 min.
- Fongicidie : 0,5%, temps de contact : 15 min.
- Virucidie : 1%, temps de contact : 30 min.
- Pulvérisation (avec machine à pression, atomist, pulban, pulpréa F6, puldos) ou par trempage.
- Pédiluve : renouveler la solution de desogerme saniserre dilué dans l'eau, à 1%, une fois par semaine (ou aussi souvent que nécessaire, selon la fréquence des passages).
- Réservé à l'usage professionnel.